



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-44

Séance du 10 avril 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le trois avril, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

**Nombre de Membres**

Afférents au CC : 36

En exercice : 27

Ayant pris part à la  
délibération : 31

**Présents** : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Eric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

**Excusés donnant procuration** : Madame Christiane ENJALBERT donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

**Excusés** : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU.

**Secrétaire de Séance** : Madame Véronique LACROIX.

**Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire - Petite Enfance :  
Structure multi-accueil « La Passerelle » - Avenant n° 4 à la convention de partenariat  
et d'objectifs 2022-2025**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 13 avril 2022 (*délibération n°2022-056*), le Conseil Communautaire a approuvé les termes de la convention de partenariat et d'objectifs 2022-2025 fixant, au titre de l'exercice 2022 et suivants, le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux associations auxquelles la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance a été confiée.

Depuis lors, en ce qui concerne l'Association « La Passerelle », l'Article 3 - Modalités de détermination de la contribution financière de ladite convention a été modifié par voie d'avenant à trois reprises (*délibération n° 2022-083 en date du 29 septembre 2022, délibération n° 2023-073 en date du 27 juin 2023 et délibération n° 2042-048 en date du 15 avril 2024*).

En raison de l'entrée en vigueur des mesures relatives aux revalorisations salariales des professionnels de la Petite Enfance dans la cadre de l'adoption de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, de la modification des modalités de participation de la CAF par la création du bonus « attractivité » et de l'évolution du bonus territoire prenant en compte très partiellement l'augmentation des coûts à la place des établissements d'accueil du jeune enfant, il convient une nouvelle fois de réévaluer l'aide allouée par la Communauté de Communes.

Au vu des données comptables 2024 et du budget prévisionnel 2025, il est proposé de porter le montant de la subvention de fonctionnement pour 2025 à 70 000 €, soit 3 500 € par place.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, décide d'arrêter le montant de la subvention de fonctionnement 2025 attribué à l'Association « La Passerelle » tel que proposé ci-dessus, d'approuver les termes de l'avenant n° 4 à la convention de partenariat et d'objectifs 2022 – 2025 à intervenir et d'autoriser le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté  
de Communes  
Centre Tarn**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 081-200034049-20250410-2025\_44-DE

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX

